

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.05.2021

Numéro de version 6


Révision: 03.05.2021

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise


- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit: **KEMPERTEC EP Primaire (A)**
- UFI: GDW5-902Y-W00U-S5U9
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- Emploi de la substance / de la préparation Utilisation identifiée: Seulement pour les utilisateurs professionnels  
Primer
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur: KEMPER SYSTEM GmbH & Co. KG  
Holländische Strasse 32-36  
34246 Vellmar  
Deutschland / Germany  
Telefon: +49 (0)561 / 8295-0  
Telefax: +49 (0)561 / 8295-5110  
E-Mail: MSDS@KEMPER-SYSTEM.COM
- Service chargé des renseignements: research & development
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence Giftinformationszentrum der Länder Rheinland-Pfalz und Hessen  
Langenbeckstraße 1; Gebäude 601; 55131 Mainz  
Tel. Nr.: +49 (0)6131 / 19 24 0  
Universitätsmedizin der Johannes Gutenberg-Universität Mainz  
ORFILA +33 (0) 1 45 42 59 59

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008
- Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.
- Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
- Pictogrammes de danger
- Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.



GHS07



GHS09

- Mention d'avertissement
- Attention
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
- 2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxiranne  
Bisphenol F epichlorohydrin resin MW <700  
oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]
- Mentions de danger
- H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- Conseils de prudence
- P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- Indications complémentaires: EUH205 Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.
- 2.3 Autres dangers
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

(suite page 2)

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.05.2021

Numéro de version 6

Révision: 03.05.2021

**Nom du produit: KEMPERTEC EP Primaire (A)**

(suite de la page 1)

**- Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien**

1675-54-3 | 2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxiranne

Liste II

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

**- 3.2 Mélanges**
**- Description:**

Mélange: composé des substances indiquées ci-après.

**- Composants dangereux:**

CAS: 1675-54-3 EINECS: 216-823-5 Numéro index: 603-073-00-2 Reg.nr.: 01-2119456619-26	2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxiranne Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317 Limites de concentration spécifiques: Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 5 % Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 5 %	50-100%
CAS: 9003-36-5 NLP: 500-006-8 Reg.nr.: 01-2119454392-40	Bisphenol F epichlorohydrin resin MW <700 Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	≥12,5-<25%
CAS: 68609-97-2 EINECS: 271-846-8 Numéro index: 603-103-00-4 Reg.nr.: 01-2119485289-22	oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl] Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	12,5-25%

**- Indications complémentaires:**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

**- 4.1 Description des mesures de premiers secours**
**- Remarques générales:**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.  
 Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.  
 Ne pas laisser les sujets sans surveillance.  
 Autoprotection du secouriste d'urgence.  
 Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.

**- Après inhalation:**

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.  
 Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

**- Après contact avec la peau:**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.  
 En cas de symptômes prendre un traitement médical

**- Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.  
 Protéger l'oeil intact.

**- Après ingestion:**

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

**- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

**- 5.1 Moyens d'extinction**
**- Moyens d'extinction:**

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.  
 Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

**- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

**- 5.3 Conseils aux pompiers**
**- Equipement spécial de sécurité:**

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

**- Autres indications**

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

**- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Veiller à une aération suffisante.  
 Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.  
 Éviter tout contact avec la peau et les yeux

(suite page 3)

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.05.2021

Numéro de version 6

Révision: 03.05.2021

Nom du produit: **KEMPERTEC EP Primaire (A)**

(suite de la page 2)

**- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes. Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution).  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

**- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Assurer une aération suffisante.  
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

**- 6.4 Référence à d'autres rubriques**

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.  
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

**- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.  
Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.  
Eviter la formation d'aérosols.

**- Préventions des incendies et des explosions:**

Aucune mesure particulière n'est requise.

**- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

**- Stockage:**

**- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Ne conserver que dans le fût d'origine.

**- Indications concernant le stockage commun:**

Ne pas stocker avec les aliments.

**- Autres indications sur les conditions de stockage:**

Protéger contre le gel.  
Stocker au sec.  
Température de stockage recommandée: 5 - 30 ° C  
Tenir les emballages hermétiquement fermés.

**- Classe de stockage:**

10

**- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

**- 8.1 Paramètres de contrôle**

**- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

**- DNEL**

**1675-54-3 2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxiranne**

Inhalatoire | Aigus - effets systémiques | 12,25 mg/m<sup>3</sup> (Worker) (GESTIS DNEL List (June 2018))

**68609-97-2 oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]**

Inhalatoire | Aigus - effets systémiques | 3,6 mg/m<sup>3</sup> (Worker) (GESTIS DNEL List (June 2018))

**- Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

**- 8.2 Contrôles de l'exposition**

**- Contrôles techniques appropriés**

Sans autre indication, voir point 7.

**- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**- Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.  
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.  
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

**- Protection respiratoire:**

Si elle est utilisée correctement et dans des conditions normales, une protection respiratoire est pas nécessaire.

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Filtre A/P2

Des dispositifs de protection respiratoire - Filtres à gaz et filtres combinés selon la norme (DIN EN 141)

**- Protection des mains:**



Gants de protection

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.05.2021

Numéro de version 6

Révision: 03.05.2021

Nom du produit: **KEMPERTEC EP Primaire (A)**

(suite de la page 3)

Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage.  
Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.  
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.  
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.  
Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

**- Matériau des gants**

Matériaux recommandés:

Butylcaoutchouc

Épaisseur du matériau recommandée:  $\geq 0,5$  mm

Temps de pénétration (min.):  $< 480$

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

**- Temps de pénétration du matériau des gants**

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 16523-1:2015 ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

**- Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:**

Caoutchouc nitrile

épaisseur recommandée:  $\geq 0,1$  mm

Temps de pénétration (min.):  $< 10$

**- Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection hermétiques

**- Protection du corps:**

Lunettes et protection du visage - Classification selon la norme EN 166 protection étanche (EN 13034)

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

**- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

**- Indications générales**

- Couleur:	Selon désignation produit
- Odeur:	Caractéristique
- Seuil olfactif:	Non déterminé.
- Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
- Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	$>250$ °C
- Inflammabilité	Non applicable.
- Limites inférieure et supérieure d'explosion	
- Inférieure:	Non déterminé.
- Supérieure:	Non déterminé.
- Point d'éclair	$>124$ °C
- Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- Température de décomposition:	Non déterminé.
- pH à 20 °C	6,6
- Viscosité:	
- Viscosité cinématique à 20 °C	1.100 mm <sup>2</sup> /s
- Dynamique:	Non déterminé.
- Solubilité	
- l'eau:	Pas ou peu miscible
- Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
- Densité et/ou densité relative	
- Densité à 20 °C:	1,13 g/cm <sup>3</sup>
- Densité relative	Non déterminé.
- Densité de vapeur:	Non déterminé.

**- 9.2 Autres informations**

- Aspect:	
- Forme:	Liquide
- Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
- Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
- Teneur en solvants:	
- Solvants organiques:	0,6 %

(suite page 5)

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.05.2021

Numéro de version 6

Révision: 03.05.2021

Nom du produit: **KEMPERTEC EP Primaire (A)**

(suite de la page 4)

- VOC (CE)	5,85 %
- Changement d'état	
- Taux d'évaporation:	Non déterminé.

**- Informations concernant les classes de danger physique**  
**- Substances et mélanges explosibles**

- Gaz inflammables	néant
- Aérosols	néant
- Gaz comburants	néant
- Gaz sous pression	néant
- Liquides inflammables	néant
- Matières solides inflammables	néant
- Substances et mélanges autoréactifs	néant
- Liquides pyrophoriques	néant
- Matières solides pyrophoriques	néant
- Matières et mélanges auto-échauffants	néant
- Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
- Liquides comburants	néant
- Matières solides comburantes	néant
- Peroxydes organiques	néant
- Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
- Explosibles désensibilisés	néant

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité	Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique	
- Décomposition thermique/conditions à éviter:	Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter	Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles:	Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 6)

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.05.2021

Numéro de version 6

Révision: 03.05.2021

Nom du produit: **KEMPERTEC EP Primaire (A)**

(suite de la page 5)

- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008  
 - Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

**1675-54-3 2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxiranne**

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity))
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)) >3.450 mg/kg (lapin) (OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity))

**9003-36-5 Bisphenol F epichlorohydrin resin MW <700**

Oral	LD50	23.800 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (lapin)

**68609-97-2 oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]**

Oral	LD50	19.200 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>4.500 mg/kg (lapin)

- Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.
- Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- 11.2 Informations sur les autres dangers

- Propriétés perturbant le système endocrinien

1675-54-3 | 2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxiranne

Liste II

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité

- Toxicité aquatique:

**1675-54-3 2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxiranne**

NOEC 72h	4,2 mg/l (Selenastrum capricornutum)
ErC50	>11 mg/l (Scenedesmus capricornutum) (72h)
LC50/96 h	2 mg/l ((Salmo gairdneri) Regenbogenforelle)
EC50	1,8 mg/l (Daphnia magna) (48 h)
NOEC	0,3 mg/l (Daphnia magna)

**9003-36-5 Bisphenol F epichlorohydrin resin MW <700**

LC50/96 h	>100 mg/l (fish)
-----------	------------------

**68609-97-2 oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]**

EbC50	843 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
LC50/96 h	1.800 mg/l (LEPOMUS MACROCHIRUS) >5.000 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Regenbogenforelle))
NOEC	500 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (NOEC (72 hr))

- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

- 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

(suite page 7)

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.05.2021

Numéro de version 6

Révision: 03.05.2021

Nom du produit: **KEMPERTEC EP Primaire (A)**

(suite de la page 6)

- 12.7 Autres effets néfastes
- Remarque:
- Autres indications écologiques:
- Indications générales:

Toxique chez les poissons.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.  
 Toxique pour les organismes aquatiques.  
 Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant  
 Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.  
 Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.  
 Les dispositions légales nationales et locales doivent être respectées.

- Catalogue européen des déchets

08 04 09*	déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
17 02 03	matières plastiques

- Emballages non nettoyés:

- Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

- ADR, IMDG, IATA

UN3082

- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- ADR

3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane, Bisphenol F epichlorohydrin resin MW <700)

- IMDG

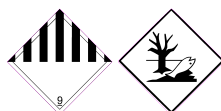
ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (bis[4-(2,3-epoxypropoxy)phenyl]propane, Bisphenol F epichlorohydrin resin MW <700), MARINE POLLUTANT

- IATA

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (bis[4-(2,3-epoxypropoxy)phenyl]propane, Bisphenol F epichlorohydrin resin MW <700)

- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

- ADR



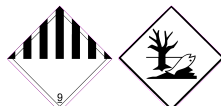
- Classe

9 (M6) Matières et objets dangereux divers.

- Étiquette

9

- IMDG, IATA



- Class

9 Matières et objets dangereux divers.

- Label

9

- 14.4 Groupe d'emballage

- ADR, IMDG, IATA

III

- 14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : 2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane

- Marine Pollutant:

Signe conventionnel (poisson et arbre)

- Marquage spécial (ADR):

Signe conventionnel (poisson et arbre)

- Marquage spécial (IATA):

Signe conventionnel (poisson et arbre)

- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Matières et objets dangereux divers.

- Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):

90

(suite page 8)

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.05.2021

Numéro de version 6

Révision: 03.05.2021

Nom du produit: **KEMPERTEC EP Primaire (A)**

(suite de la page 7)

- No EMS:	F-A,S-F
- Stowage Category	A
- 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
- Indications complémentaires de transport:	
- ADR	
- Quantités limitées (LQ)	5L
- Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
- Catégorie de transport	3
- IMDG	
- Limited quantities (LQ)	5L
- Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
- "Règlement type" de l'ONU:	UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (2,2'-[(1-MÉTHYLÉTHYLIDÈNE) BIS(4,1-PHÉNYLÉNEOXYMÉTHYLÈNE)]BISOXIRANNE, BISPHENOL F EPICHLOROHYDRIN RESIN MW <700), 9, III

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### - 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### - Directive 2012/18/UE

#### - Substances dangereuses désignées -

##### ANNEXE I

Aucun des composants n'est compris.

##### - Catégorie SEVESO

E2 Danger pour l'environnement aquatique

#### - Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas

200 t

#### - Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut

500 t

#### - RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII

Conditions de limitation: 3

#### - Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

#### - RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

#### - Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

#### - Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

#### - Prescriptions nationales:

#### - Indications sur les restrictions de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.  
Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.  
Respecter les limitations d'emploi pour les femmes en âge de procréer.

#### - 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

La fiche de données de sécurité publiée est également conforme à la réglementation.

Annexe I du règlement (UE) no. 453/2010 et l'annexe II du règlement (UE) no. 2020/878.

#### - Phrases importantes

H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### - Service établissant la fiche technique:

research &amp; development

#### - Contact:

research &amp; development

(suite page 9)



# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.05.2021

Numéro de version 6

Révision: 03.05.2021

**Nom du produit: KEMPERTEC EP Primaire (A)**

(suite de la page 8)

- **Date de la version précédente:**
- **Numéro de la version précédente:**
- **Acronymes et abréviations:**

30.04.2021

5

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

- **Sources**

- [www.echa.europa.eu](http://www.echa.europa.eu)- [www.baua.de](http://www.baua.de)

IFA: Institute für Occupational Safety and Health of the German Social Accident Insurance:

- [www.dguv.de/ifa/gestis/gestis-stoffdatenbank/index.jsp](http://www.dguv.de/ifa/gestis/gestis-stoffdatenbank/index.jsp)- [www.dguv.de/ifa/gestis/gestis-dnel-liste](http://www.dguv.de/ifa/gestis/gestis-dnel-liste)

- **\* Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR